

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE7<sup>ème</sup> séance de l'année 2017

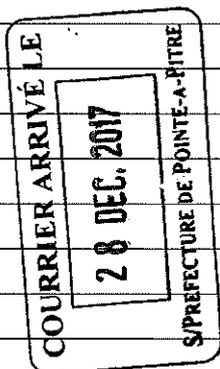
Mercredi 13 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.12.07/490

**Prise en Maîtrise d'ouvrage  
par la Communauté d'Agglomération  
CAP Excellence  
des études et travaux pour la réalisation  
du canal hydraulique de Grand-Camp Abymes**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 décembre 2017.

Présents : 28		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	



Excusées représentées : 2
<u>Vice-Présidente :</u> Mme Claudine CHALUS (12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Georges DAUBIN</i>
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Josiane GATIBELZA <i>Procuration à M. Jacques BANGOU</i>

Excusés non représentés : 9
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS M. Chazy CIRANY M. Jean-Luc CELIGNY Mme Solange LEBLANC M. William SURDIN

Absents : 11
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Ketty WALPO Mme Nadège THEOPHILE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Murielle JABES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2224-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.06.04/431 du Conseil Communautaire du 21 juin 2017 portant vote du budget supplémentaire 2017 - Budget Principal 2017;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

**Considérant** le rapport du Président;

**Considérant** l'avis favorable de la commission mixte Eau et Assainissement réunie le 12 décembre 2017;

Après en avoir délibéré;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1-** D'approuver le projet technique des travaux de la phase 1 « réalisation du canal hydraulique de Grand-Camp » dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 2-** Approuver le bilan de l'opération de la phase 1 qui s'établit à 4 940 000 €HT.

**ARTICLE 3-** Approuver le plan de financement prévisionnel des études et travaux de la Phase 1 comme suit :

Partenaires	Pourcentage	Montant en €HT
ANRU	50%	2 470 000,00
Région	15%	741 000,00
CAP Excellence	35%	1 729 000,00
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>100%</b>	<b>4 940 000,00</b>

**ARTICLE 4-** D'autoriser le Président à solliciter la participation de l'ANRU et de la Région Guadeloupe.

**ARTICLE 5-** D'autoriser le Président à lancer les consultations pour la passation des marchés publics en vue de la désignation d'un mandataire pour la réalisation de l'opération.

**ARTICLE 6-** D'autoriser le Président à lancer les consultations pour la passation des marchés publics en vue de la réalisation des études et travaux.

**ARTICLE 7-** De décider que les dépenses et recettes relatives, à l'opération « Réalisation du canal hydraulique de Grand-Camp », seront imputées au budget principal - N° d'ordre : 16 - N° d'opération : 18.

**ARTICLE 8-** D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**ARTICLE 9-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 10-** Le Président, le Directeur Général Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 22 décembre 2017

P° le Président absent et par délégation



3<sup>ème</sup> Vice-Président

Rosan RAUZDUEL

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 DEC. 2017

